19.10.2011 – 14:51 Uhr

Indemnisation prolongée en cas de réduction de l'horaire de travail/ Un pas dans la bonne direction, en attendant les suivants

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) se félicite que le Conseil fédéral prolonge la durée maximale d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail, comme elle l'avait demandé. Cette mesure permettra d'éviter des licenciements. D'autres pas dans ce sens doivent suivre. Comme le Conseil fédéral le constate lui-même, la situation économique se dégrade, ce qui, conjointement avec une surévaluation du franc d'environ 20 pour cent, exerce une énorme pression sur les salaires et l'emploi. C'est pourquoi il faut un cours plancher de l'euro à 1,40 franc au moins, des mécanismes de protection contre la ruée des capitaux sur le franc, des mesures d'accompagnement renforcées (p. ex. davantage de contrôles et de salaires minimaux), des dispositions contre la contraction des rentes dans le deuxième pilier ainsi que la possibilité pour les PME de se protéger des variations du taux de change. L'USS attend du Conseil fédéral qu'il assume sa responsabilité envers les salarié(e)s et les entreprises. Son action doit être décidée et rapide.

Contact:

- Peter Lauener, responsable de la communication de l'USS
079 650 12 34

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100706154 abgerufen werden.